

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 3, Rue de Bel-Air, Nantes

Service d'achats en commun

Aperçu de quelques prix

Alcool de menthe Rielès, depuis..	2 50
Savon pour la barbe Gibbs.....	2 50
Savon de toilette « Suava ».....	1 60
Huile de table supérieure, le litre.	3 30
Vinaigre de vin, le litre.....	1 40
Lessive, le kil.	0 60
Cacao en poudre (non sucré), les 500 grammes	2 50
Chocolat fantaisie. Bouchée pralinée. Berlingots. Pipermints. Tranches oran- ges, etc...	

Union Départementale

Rapport de la réunion du 6 juillet

La Commission des fêtes pourra donner une séance vers le mois de septembre.

Le rapport du Trésorier est adopté, les finances sont en bon état.

La Confédération des Travailleurs Chrétiens invite l'Union à envoyer trois délégués aux journées sociales qui doivent avoir lieu à Paris les 14, 15, 16 et 17 juillet. Le Syndicat des Employés hommes a désigné M. Pressensé. Le Syndicat des Employées dames y enverra une déléguée.

Un Congrès régional de l'Ouest aura lieu à Nantes vers le troisième dimanche d'octobre : il comprendra deux journées de travail. Le samedi, à 15 heures, ouverture du Congrès, réception des délégués, suivie d'une séance de travail. A 20 heures, réunion générale où nous avons l'espoir d'entendre notre ami et président Zirneldh. Le dimanche, messe vers 7 heures ou 7 heures 1/2, nous espérons en l'église Cathédrale, sous la présidence de Mgr Le Fer de La Motte : à 9 heures, réunion de travail ; à midi, déjeuner par souscription ; à 14 h., réunion de travail ; à 17 h., réunion de travail.

Toutes les réunions de travail auront lieu au siège social, 6, rue de Bel-Air.

Le programme détaillé paraîtra dans le prochain *Messenger*.

Le Secrétaire, CARON.

Vie chère et Salaires

Depuis quelque temps, des industriels et des commerçants, prenant prétexte d'un très léger fléchissement dans quelques points de la vie chère, ont fait subir une diminution appréciable aux salaires de leurs ouvriers ou employés, mettant en cela un empressement que nous ne leur avons pas connu lorsque le coût de la vie s'élevait, il était équitable d'élever les salaires.

Cette mesure est-elle opportune ? En d'autres termes, le moment est-il venu de diminuer les salaires ?

Essayons de nous faire une opinion à l'aide de chiffres et prenons pour cela les salaires de 1914 et le prix des différents objets à cette époque, puisqu'à ce moment-là nous étions dans des conditions normales. Comparant les prix usés en 1914 et ceux de 1921, nous verrons dans quelle proportion la vie a augmenté et dans quelle proportion les salaires devraient l'être pour qu'il y ait équilibre, tout comme en 1914.

Un employé de 30 ans gagnait 175 fr. par mois, ce qui était le cas le plus répandu ; divisé par 25 jours de travail, ce chiffre nous donne un salaire journalier de 7 francs.

Le coût comparatif de la vie est de :

	en 1914	en 1921	Augmen- tation
Complet sur mes..	60 »	300 »	5 »
Chaussures	18 »	70 »	4 »
Chapeaux	6 »	30 »	5 »
Ressemelage	4 50	13 50	3 »
Pain, 500 gr.	0 20	0 70	3 50
Beurre, 500 gr. ...	1 70	5 50	3 »
Œufs, les 12	1 25	5 50	4 »
Veau, 500 gr.	1 50	3 50	2 50
Vin, le litre	0 30	1 20	4 »
Pommes de t. 1 k.	0 15	0 60	4 »
Charbon, 50 kil. ...	2 20	10 »	5 »
Gaz, le mètre cube.	0 20	0 80	4 »
Faux-cols	0 75	3 »	4 »
Cravates	2 »	8 »	4 »

De ce petit tableau qui ne comprend que des objets usuels les plus nécessaires

à la vie, il résulte que les prix de 1914 sont multipliés par 4 ; pour qu'il y ait équilibre entre nos salaires d'aujourd'hui et le coût de la vie, il faut qu'un employé de 30 ans gagne : 175x4=700.

Nous savons tous que le taux ordinaire n'est guère que 550 à 600 francs, soit une simple multiplication par 3 ou 3 1/2.

Pour que l'employé puisse vivre avec les salaires actuels, il faut que le coût de la vie baisse d'un degré, et la diminution des salaires ne pourra être envisagée qu'après une baisse de 2 degrés.

Un raisonnement semblable s'applique à la journée de l'ouvrier ; celui qui gagnait 7 francs en 1914 doit recevoir 28 francs.

Pour diminuer les salaires on donne le prétexte suivant : diminuer les frais généraux afin de diminuer les prix de vente et par là augmenter les salaires.

Il est un fait certain, c'est que les affaires ne marchent pas.

Pourquoi ne marchent-elles pas ? Parce que l'on n'achète plus.

Pourquoi n'achète-on plus ? Parce que « tout est trop cher » et que l'on n'a même pas de quoi s'acheter les choses les plus indispensables.

En d'autres termes, on n'achète plus parce qu'on n'a plus de sous et on achètera encore moins quand on aura moins de sous.

Lorsque la guerre finie chaque commerçant ou chaque industriel voulut reprendre ses affaires, il se procura de la marchandise. Les premières commandes furent facturées à un prix normal ; les autres le furent à des prix s'élevant de plus en plus.

Que firent alors négociants et industriels : ils vendirent les objets fabriqués avec la matière achetée aux bas cours aussi cher que les objets fabriqués avec la matière achetée au plus haut.

Pour que le commerce reprenne, il s'agit de consentir une baisse sérieuse. Tout simplement, il s'agit de reprendre le bénéfice immoral constitué par l'opération dont nous venons de parler ; c'est ce qu'on appelle la péréquation.

Mais de la péréquation, les commerçants n'en veulent pas.

Alors, plutôt que de rendre gorge, on trouve beaucoup plus facile de dire aux salariés : vous vous serrerez la ceinture d'un cran ; c'est nécessaire pour nous tirer d'affaire.

ZIDORE.

NÉCROLOGIE

Notre camarade Emile Bourcier, tombé glorieusement à l'ennemi le 9 décembre 1914, a été ramené parmi nous le mardi 12 juillet, passant par l'église Saint-Similien. Son inhumation définitive avait lieu au cimetière de Miséricorde.

A sa famille, nous offrons nos bien chrétiennes condoléances et notre fier souvenir.

Syndicat de la Métallurgie

Les séances d'études du troisième dimanche du mois sont suspendues jusqu'au mois d'octobre ; la date en sera donnée ultérieurement.

Le bureau se réunira, suivant son habitude, le deuxième samedi.

Les syndiqués qui n'ont pas effectué le renouvellement de leur carte, sont instamment priés de le faire, l'ancienne carte ne pouvant plus servir pour le service des escomptes.

La Fédération métallurgiste de Paris (Travailleurs Chrétiens, 5, rue Cadet) fait appel à la solidarité des métallurgistes bretons pour la création d'une coopérative ouvrière de production d'appareils d'élevage. Des actions de cent francs sont émises et offertes aux syndiqués qui voudraient coopérer et soutenir cette œuvre.

Des statuts et bulletins de souscription sont en dépôt, 6, rue de Bel-Air. M. Perrin se tiendra à la disposition des syndiqués pour tous les renseignements à ce sujet, tous les jours, de 18 heures 1/2 à 20 heures, ou répondra à toute demande écrite qui lui sera adressée au siège.

Il serait à désirer que cette coopérative puisse donner les résultats désirés ; ce serait fournir ainsi au patronat de la Métallurgie la preuve que, tout en réservant la part juste et consciencieuse qui, en droit, revient à la production, il reste encore de quoi satisfaire et la rémunération du capital et l'amortissement tout en travaillant à meilleur compte afin de pouvoir lutter contre la concurrence étrangère autrement que sur le dos du salarié seul.

Que ceux qui le peuvent répondent à l'appel de nos camarades de Paris. N'oublions pas que demain nous pouvons être appelés à imiter nos camarades de la Capitale et qu'alors nous serions heureux que notre appel soit entendu.

LE BUREAU.

Syndicat des Menuisiers et Ameublement

Dimanche, 5 juillet, a eu lieu, au siège social, 6, rue de Bel-Air, la distribution des prix aux élèves de notre école professionnelle. Etaient présents à cette réunion, en plus des membres de notre Syndicat, les membres du Comité directeur de l'école faisant, avec les professeurs de l'union compagnonnique, un jury qui n'a pas ménagé ses éloges à nos professeurs et à leurs élèves, et nous passons ensuite à la distribution des prix dont voici le palmarès :

Première catégorie :

MM. Henri Thomaré...	1 ^{er} prix de 45 fr.
Gabriel Pincemy.	2 ^e — 40 —
Paul Collet	3 ^e — 35 —
Victor Chateau ..	4 ^e — 30 —
Joseph Bertho ..	5 ^e — 30 —
Marcel Penin ...	6 ^e — 30 —
Emile Plessis ...	7 ^e — 30 —
Félix Journel ...	8 ^e — 25 —
Georges Brizay ..	9 ^e — 10 —
Maurice Bouteau.	10 ^e — 5 —

Deuxième catégorie :

MM. Eugène Giraud ...	1 ^{er} prix de 25 fr.
Francis Cantin .	2 ^e — 10 —
Yves Guéraud ...	3 ^e — 10 —
Francis Tessier .	4 ^e — 5 —
Marcel Pincemy .	5 ^e — 5 —

Remerciements avec félicitations du Jury :

MM. Aillerie,
Guignard,
Gergaud.

Puis M. le Président félicite les jeunes apprentis et ouvriers de leurs travaux et les invite à suivre, plus que jamais, les cours de dessin non pas seulement pendant la durée de leur apprentissage mais aussi lorsqu'il sera terminé, ce qui leur permettra de devenir bons ouvriers.

Enfin, nous passons au vin d'honneur qui avait été préparé, accompagné de gâteaux, où les jeunes élèves ont fini d'aroser leurs joies et leurs prix, puis à 11 heures, chacun se séparait le cœur joyeux en se disant adieu, à l'année prochaine, ce sera encore mieux, car notre Syndicat est tout nouveau et beaucoup d'ouvriers n'ont pas encore compris notre union et les avantages que nous pouvons apporter à notre corporation. Mais espérons que nous aurons beaucoup d'inscriptions dans le courant de l'année, ce qui nous permettra d'être forts pour discuter nos intérêts, ce qui, probablement, sera très dur à l'avenir.

Le Secrétaire, DUBOT.

SPORTS

Mon cher Président,

Je flanaï un de ces derniers soirs, le nez au vent, vers le quartier de Monselet, lorsque j'aperçus, l'air très affairé, quelques-uns de nos jeunes syndiqués, pressant le pas, ayant tout l'air de partir en campagne à la conquête d'une forteresse.

Pris d'une forte curiosité, j'emboîtai le pas, autant que me le permettaient mes vieilles jambes et j'arrivais juste assez à temps, au tournant de la rue où se trouve la chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Joies, pour les voir entrer dans le terrain d'éducation physique du docteur Condoyer. J'entraîs mois aussi, mais me

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES

15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES

15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU

MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats

Adressez-vous

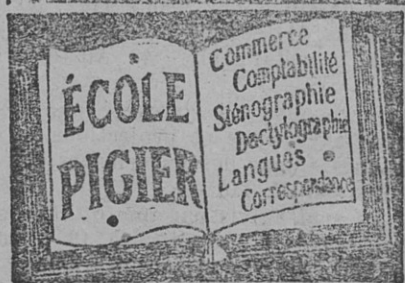
A LA PREMIÈRE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14.

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel — Commerce — Comptabilité — Sténo-Dactylo — Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS

M. BRILLET

DAMES, JEUNES FILLES

Inscription à toutes époques de l'Année.

Expert-Comptable

Entrées et Salles spéciales

Directeur-Concessionnaire

Professeurs Dames

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

neux et sans indemnité, convocation d'un congrès international de tous les travailleurs, armistice général, etc...

Des protestations assez vives s'élevèrent contre de telles prétentions, surtout parmi les mandants qui n'avaient même pas été consultés à ce sujet.

Nos amis suivaient de près le mouvement.

Quand les délégués de chez de Dion rendirent compte de leur mandat, le 10 mars suivant, Broutin les prit vigoureusement à partie, leur reprochant de se servir de leur mandat pour des fins politiques et internationalistes et de nuire ainsi à l'institution même des délégués d'atelier.

Les délégués, n'osant pas entamer la discussion, firent intervenir le secrétaire du syndicat cégétiste des métaux, Couergou, et un sieur Leclercq qui firent l'un et l'autre de la démagogie et répondirent à côté de la question.

Mais l'assistance, composée de cent cinquante ouvriers, en majeure partie cégétistes, vota quand même un ordre du jour de confiance au nom du personnel de chez de Dion. Broutin protesta au nom des milliers d'absents, réclama un referendum, opposa un autre ordre du jour et n'obtint aucun résultat.

Le lendemain il rédigea aussitôt avec Sarrey une protestation, blâmant la conduite des délégués d'atelier, qui fut immédiatement signée par deux cents camarades, annulant ainsi l'ordre du jour voté le dimanche précédent. Alarmés, les délégués d'atelier provoquèrent une explication dont la conclusion fut qu'à l'avenir ils ne feraient plus rien sans prendre, au préalable, l'avis du personnel.

Rassurés, nos amis se tinrent tranquilles, continuant à administrer une Caisse d'indemnités aux délégués d'atelier qu'ils avaient fondée à l'avantage de ces derniers.

LA GREVE ANTIPATRIOTIQUE DE 1918

Tout-à-coup, comme un coup de foudre, on apprend que la grève est déclenchée chez Renault et qu'elle s'étend un peu partout. C'était le lundi 13 mai.

Le prétexte donné est que des ouvriers américains doivent venir relever des camarades mobilisés dans les usines de guerre.

Chez de Dion-Bouton, le mouvement se dessine le mardi matin. Après-midi, le branle-bas est donné par les délégués d'atelier qui ne cachent plus leur jeu. Ce qu'ils veulent, c'est « la grève pour la paix ». Ils regroupent les ouvriers dans la cour de l'usine et font voter la grève par quelques centaines d'exaltés. La moitié du personnel suit le mouvement, par entraînement, mais vers trois heures une réaction se produit parmi ceux qui sont restés à leur poste.

Un camarade de la « coloniale » tient tête, dans son coin, à un délégué cégétiste; puis, allant dans la cour après le départ des grévistes, il harangue deux à trois cents compagnons demeurés « au boulot » et stigmatise la conduite des délégués cégétistes. Sarrey prévient aussitôt Broutin, qui juge d'un coup d'œil la situation. Il succède au camarade Goutay, prêche la résistance et l'organisation. Immédiatement, Sarrey recueille des adhésions et on jette les bases d'un Comité ouvrier de défense nationale et professionnelle.

Cela ne suffit pas à nos amis. Ils veulent faire mieux. Après une démarche auprès de la direction, qui laisse faire, ils convoquent le lendemain à une réunion tous ceux qui sont restés au travail, et 2.500 hommes et femmes accourent à l'endroit même où la grève avait été décrétée la veille. Les camarades précités haranguent cette foule et lui parlent avec leurs cœurs d'ouvriers français.

L'assistance les acclame et le Comité reçoit de nombreuses adhésions. Cette manifestation va enrayer la grève chez de Dion. En effet, le lendemain jeudi, il y avait 3.800 ouvriers au travail, le vendredi 4.000, et le samedi après-midi tout était rentré dans l'ordre. La défection du personnel de chez de Dion porte un mauvais coup à la grève dans la banlieue ouest où était, avec Saint-Denis, le centre de la résistance, et le travail reprend normalement partout.

Le gouvernement sévit sévèrement vis-à-vis des fauteurs de ce mouvement déplorable.

L'ACTION D'UN COMITE OUVRIER

A peine créé, le Comité s'organisa et se mit à l'œuvre. Dans l'article 2 de ses statuts, il dit « qu'il groupe et unit amicalement, sans distinction d'opinion et de

parti, tous les travailleurs des deux sexes, français ou alliés, afin de défendre leurs intérêts professionnels sans porter préjudice aux nécessités impérieuses de la défense nationale ».

Une circulaire expliquant et mettant au point les événements fut adressée au personnel. Une active propagande fut faite et, en un mois de temps, le Comité groupa six cents adhérents. Broutin fut nommé président et Sarrey secrétaire. Dans chaque service important, des représentants du Comité furent désignés pour remplacer les délégués déchués de leur mandat.

Le Bureau du Comité fut reçu périodiquement par la direction, tandis que les représentants du Comité s'adressaient aux chefs de services.

Les revendications professionnelles firent surtout l'objet des préoccupations du Comité : questions de salaires, tarifs aux pièces, indemnité de vie chère pour les femmes et les manœuvres, protection des femmes en couches, allocations pour charges de famille, accidents de travail, réfectoire, hygiène, sports, etc...

Sur la plupart de ces points, le Comité obtint des résultats intéressants grâce à ses nombreuses démarches.

Cette action eut le don d'horripiler les politiciens socialistes qui attaquèrent le Comité dans le *Populaire*.

Nos amis ripostèrent énergiquement, mais ledit journal eut bien soin de ne pas insérer leur lettre et d'en dénaturer le sens. Des journaux parisiens, au contraire, notamment *l'Echo de Paris*, *l'Intransigeant*, *la Liberté*, *l'Ame française*, publièrent notre réponse, ce qui nous valut des encouragements.

Broutin fut injurié par un délégué cégétiste qui s'éclipsa ensuite. Sarrey fut d'abord blâmé par son syndicat et ensuite radié, sans avoir été entendu, bien qu'il eût toujours acquitté ses cotisations avec régularité depuis bon nombre d'années. Mais le Comité voit son influence grandir. Au moment où Paris est menacé, il se préoccupe de la situation, mais heureusement l'orage s'éloigne.

Enfin, la guerre arrive à son terme et la victoire tant attendue est obtenue.

D'importants problèmes se posent alors à l'usine : démobilisation, réduction du personnel féminin, transformation des ateliers.

Le Comité obtint alors la confection d'une fiche individuelle indiquant les charges de famille et ainsi les veuves de guerre et les soutiens de famille sont conservés.

Les fabrications de guerre étant presque épuisées, la direction fait procéder à la réfection complète du matériel et à la réorganisation nouvelle de l'usine. Des ateliers spéciaux pour le personnel féminin sont alors aménagés.

Mais la démobilisation et les renvois opèrent de grands changements dans le personnel. Les effectifs du Comité diminuent, mais son autorité morale reste grande.

C'est ainsi qu'en mai 1919, à l'occasion de l'application des huit heures, il aida fortement à l'adoption du système des neuf heures avec semaine anglaise, malgré une violente pression des cégétistes.

Le mois suivant éclata la grande grève de toute la métallurgie parisienne, qui ne dura pas moins d'un mois, pour aboutir à un échec lamentable dont notre ami Broutin a décrit les causes dans *l'Ame française* de cette époque.

Assistant à une réunion de grévistes dans la salle de la « Revendication » de Puteaux, notre ami, invité à prendre la parole sans s'y attendre, narra l'œuvre du Comité, montra les résultats obtenus et l'attitude qu'il prenait dans le conflit. Son ardente improvisation obtint un vrai succès, malgré l'hostilité du milieu et contrairement à ce qu'en attendaient ceux qui l'avaient amené à prendre la parole. Cependant la tâche du Comité touchait à sa fin. Son action avait été excellente pendant la guerre et durant le passage de l'état de guerre à l'état de paix. Il ne fallait donc pas en perdre le bénéfice.

UN VRAI SYNDICAT OUVRIER

Aussi nos amis décidèrent-ils de transformer leur Comité en syndicat ouvrier légalement constitué, ce qui fut fait le 22 avril 1920, à la veille de la grève révolutionnaire. Mais les statuts ne furent déposés que le 6 mai, ce qui provoqua une erreur de la *Journée industrielle* qui crut voir là une relation de cause à effet.

Notre ami Broutin, secrétaire général du syndicat, envoya audit journal une rectification, indiquant l'origine de notre mou-

vement, son aboutissement logique et notre programme d'action.

Le nouveau syndicat ne connut pas le même succès que le Comité ouvrier en ce qui concerna les adhésions, et cela pour deux raisons : 1° parce que le syndicat exigea des cotisations mensuelles bien plus élevées; 2° parce qu'au lieu d'unir tous les travailleurs sans distinction, il avait mis dans ses statuts que l'un des buts du syndicat était « de poursuivre l'organisation des classes et du monde du travail sur la base du respect des droits mutuels et de l'accomplissement des devoirs réciproques et de préparer un ordre économique et social nouveau fondé sur la justice, l'ordre, le progrès et la fraternité. Pour cela, il fait appel aux forces morales de tous ses membres, affirme sa fidélité au régime démocratique et son attachement aux bases fondamentales et indestructibles de l'ordre social : la famille, la religion, la patrie ».

Cette organisation prit le nom de *Syndicat professionnel des Travailleurs des Industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Région parisienne*.

Cependant, le nouveau groupement étendit vite son influence. Instruits par l'expérience, nos amis allèrent droit au but et leur premier soin fut de s'instruire au sein d'un cercle d'études sociales établi à l'Union ouvrière catholique de Puteaux.

Les adhérents du syndicat se recrutèrent surtout à Puteaux, mais aussi à Courbevoie, à Suresnes, à Neuilly, à Rueil, où Broutin alla fonder une section.

Le service de placement fut assuré et rendit de réels services, surtout dans cette période de chômage d'après-guerre.

Mais où le syndicat fit vraiment merveille, ce fut dans l'établissement de cours techniques de mécanique.

UNE INSTITUTION REUSSIE

A la suite d'un remarquable rapport de notre ami Sarrey sur la question de l'apprentissage qu'on peut lire dans le *Petit-Démocrate* du 7 novembre 1920, la création de cours techniques de pré-apprentissage et de perfectionnement fut décidée et une sous-commission désignée. Elle entra tout de suite en fonctions et se mit en rapports avec M. Félix Turpin, ingénieur A. M., ancien directeur de l'École d'apprentissage de l'arsenal de Puteaux, qui accepta la direction technique des cours et qui élaborait un programme qui fut approuvé par tous les professeurs.

Ces derniers, au nombre de sept, furent choisis parmi des techniciens et des praticiens de valeur et leur dévouement égale leur compétence. Il y a parmi eux avec M. Turpin deux ingénieurs, deux chefs de service, deux dessinateurs, un contremaître et un chef d'équipe d'outillage, notre ami Sarrey.

Après quelques démarches, on trouva un local approprié à l'école paroissiale des garçons. L'électricité fut installée. Diverses subventions permirent de faire face aux frais d'installation et d'entretien.

Les inscriptions aux cours eurent lieu du 8 au 12 novembre, et il y en eut plus de cinq cents au début.

Un règlement intérieur fixa les conditions d'assiduité et de discipline. En cas d'infraction une lettre d'avertissement est envoyée aux intéressés.

La surveillance des cours fut assurée par des délégués du syndicat sous la responsabilité d'un surveillant général.

En décembre fut décidée l'impression d'une carte d'inscription avec calendrier des cours, ce qui permit de faire un recensement exact à cette date : 450 inscriptions pour 187 élèves.

Il avait été arrêté que les cours auraient lieu tous les quinze jours et se termineraient fin juin.

Il en fut créé huit, dont quatre de pré-apprentissage et quatre de perfectionnement.

Les voici avec la moyenne des élèves qui les suivaient fin février : 1° Arithmétique élémentaire : 44 élèves ; dessin élémentaire : 53 ; géométrie élémentaire : 45 ; cours pratique de préparation à l'apprentissage dont les séances pratiques se font à l'atelier d'outillage de Dion-Bouton : 38 ; 2° Arithmétique, algèbre et trigonométrie : 38 ; dessin : 35 ; géométrie : 30 ; cours pratique de technologie de la mécanique et de la métallurgie : 42. Au total : 326.

Ce dernier cours est complété par des conférences avec films et projections micrographiques et par des expériences pratiques faites par M. Turpin.

Ces cours sont suivis par une quinzaine d'écoliers, par des apprentis de 13 à 16 ans, des petites-mains et par des compagnons de 18 à 40 ans.

Ils habitent Puteaux pour la plupart,

mais il en vient aussi de Suresnes, Courbevoie, Nanterre, Rueil, etc. Ils appartiennent aux établissements de Dion-Bouton, à l'Arsenal, aux usines Darracq, Unie, Charron, etc...

Toutes ces indications prouvent l'intérêt de ces cours et combien l'initiative prise par le syndicat a été heureuse. Inutile de dire que le syndicat y trouva lui-même une source de recrutement et que son influence sociale s'agrandit en conséquence.

Nous pourrions nous en tenir là, mais pour être complets disons qu'en conclusion de toute cette action, la maison de Dion a accepté l'institution d'une commission paritaire d'apprentissage dont font partie deux de nos camarades et qu'à l'heure présente une école d'apprentissage est en train d'être installée dans ledit établissement.

UNE INTERVENTION HEUREUSE

Le dernier acte important du syndicat eut lieu à l'occasion d'une baisse des salaires de 15 0/0 qui était appliquée quelques mois après une première de 10 0/0 qui avait été acceptée.

La direction en informa le personnel par l'intermédiaire de petits groupes de compagnons. Cela produisit un vif émoi et des délégués furent désignés par atelier pour s'occuper de la question. Notre camarade Broutin, secrétaire du syndicat, fut élu par 40 voix sur 58 votants, le second eut 33 voix, et les deux autres n'ayant que 23 et 20 voix ne furent pas désignés. Ceci dans l'atelier d'outillage. Par ailleurs, le syndicat avait décidé que son secrétaire appuierait le mouvement. Il avait donc ainsi un double mandat.

Les délégués élus se réunirent et nommèrent une délégation de cinq membres pour se rendre au ministère du Travail. Broutin était parmi les cinq. La délégation alla quatre fois au ministère et la décision tardait à venir.

Le jour où on appliqua la baisse l'atelier des tours arrêta le travail, sur l'incitation de certains extrémistes, mais l'ensemble des délégués furent d'accord pour limiter le mouvement et attendre la décision ministérielle.

Mais les impatients font boule de neige et bientôt les deux tiers des compagnons, c'est-à-dire deux mille sur trois arrêtaient le travail et se réunissent au réfectoire.

Le chef de la délégation rend alors compte des pourparlers. Un extrémiste prend ensuite la parole, prêche la résistance et le refus du travail. Il est un peu soutenu.

Broutin intervient alors énergiquement, engage l'assistance à attendre la fin des pourparlers, avant d'aller plus loin. Et en tout cas, dit-il, on ne décrètera plus brutalement une grève comme autrefois, mais seulement à la suite d'un vote à bulletin secret. Il est vivement applaudi.

Sur ces entrefaites, les délégués du ministère arrivent, ont une entrevue avec la délégation ouvrière, puis ensemble avec la direction, qui fait quelques petites concessions, mais reste sur sa décision.

Le chef de la délégation rend alors compte au personnel assemblé du résultat de l'entrevue, engage ceux qui acceptent à reprendre le travail et ceux qui refusent à le quitter. Les trois quarts des ouvriers retournent au travail. Les autres, se voyant peu nombreux, font ensuite de même. Une grève déplorable fut ainsi évitée, à la satisfaction générale, grâce à la manière d'opérer des délégués instruits par les leçons du passé.

Broutin obtint même que pour sa section d'outillage la baisse ne serait que de 10 0/0, ce qui fit dire à un adversaire de ses idées : « On ne peut pas dire le contraire, ici t'as gagné le coup. » En effet, grâce à notre ami, ses compagnons gardaient cinquante francs de plus par mois. Aussi, quand il quitta l'usine pour reprendre son poste de militant syndicaliste dans le Nord, ce fut un regret presque unanime dans son atelier, partagé plus encore par ses camarades du syndicat qui lui promirent de continuer l'œuvre si bien entreprise.

À l'occasion de son départ, le syndicat s'est transformé en section de Puteaux du syndicat de la Métallurgie de la rue Cadet. Inutile de dire combien nos amis de Paris ont été heureux d'accueillir dans leur sein un groupe syndical si vivant et si plein d'heureuses initiatives.

LES ACHETEURS DE
Montres, Pendules, Bijoux
ont le plus grand intérêt à consulter les
CATALOGUES ILLUSTRÉS envoyés FRANCO
PAR **F. AMIET** Ancien Directeur de l'École
Municipale d'Horlogerie -
MAISON FONDÉE EN 1794 - BESANÇON (Doubs)

La vie sociale

Quelques faits

Dans le champ de l'actualité glanons ces quelques faits :

La semaine du commerce extérieur réunie pour étudier les conditions économiques qui seraient favorables au développement de notre commerce avec l'étranger, conclut à la nécessité d'une forte organisation corporative du patronat.

La semaine du Livre décide la création d'un Comité permanent où seront appelés les représentants de toutes les branches de cette industrie (fabricants de papier, éditeurs, libraires, ouvriers du Livre).

La semaine du Bâtiment institue un conseil économique formé d'entrepreneurs, d'architectes, d'employés et d'ouvriers.

Le Congrès des syndicats catholiques de Hollande demande que la loi reconnaisse les Conseils de profession, organismes mixtes qui ont été organisés par les Fédérations patronales et ouvrières dans chaque métier.

En France la Fédération des Inscrits Maritimes, les syndicats du Textile et du Bâtiment à Troyes, les syndicats de l'Oise concluent des contrats collectifs pour la fixation des salaires.

Ne suffit-il pas de rapprocher ces manifestations si diverses pour constater qu'une même idée les inspire :

Elles témoignent toutes du besoin qu'éprouvent les artisans d'un même métier (patrons et ouvriers) de se rapprocher pour étudier et pour diriger les intérêts de ce patrimoine commun que constitue la profession.

La doctrine marxiste de la lutte des classes n'a produit que des fruits de mort.

Les esprits avertis se détournent d'elle pour s'orienter vers cette conception de la profession organisée que les catholiques sociaux ont toujours défendue.

PIERRE LABAUME.

La Fête des 10.000

Dix-sept employés catholiques fondaient en 1887 le syndicat des Employés du commerce et de l'industrie.

Lundi dernier, le syndicat fêtait à la salle Wagram l'inscription de son dix-millième adhérent.

La Fédération des Employés, créée sur l'initiative du syndicat, compte aujourd'hui 37.000 membres.

Le rêve de quelques apôtres convaincus s'est transformé en cette superbe réalité.

Aussi est-ce avec un ému enthousiasme que les quatre mille employés réunis à la salle Wagram ont acclamé les orateurs qui ont retracé l'œuvre accomplie et montré le large chemin qui s'ouvre devant le syndicat de la rue Cadet.

Despots, vice-président, a rappelé avec émotion les étapes successives franchies par la jeune organisation, il a invoqué le souvenir des 2.000 camarades tombés pendant la guerre et qui furent les apôtres du mouvement aujourd'hui victorieux.

— Notre syndicat, a-t-il dit, catholique dans son recrutement, professionnel dans son action, se fait honneur d'être toujours resté fidèle aux principes de fermeté et de loyauté dont ses fondateurs l'ont imprégné. »

Après lui, Zirnheld a soulevé les acclamations de l'auditoire en affirmant sa foi dans l'avenir d'un groupement qui a donné tant de preuves déjà de son action bienfaisante et qui, tout animé d'une passion calme et réfléchie pour le bien commun, a su devenir nombreux en demeurant ardent et uni comme une élite.

Enfin, M. Duval-Arnauld a félicité le syndicat des employés d'avoir su réaliser la doctrine catholique sociale et d'avoir démontré la valeur d'une action persévérante, obstinée et sans cesse élargie.

De nombreuses personnalités avaient tenu par leur présence à témoigner de leur sympathie à la belle organisation de la rue Cadet. Citons : MM. F. Laudet Souriac, président de l'A. C. J. E.; Dr Thibout et Boissard, députés; Jean Lerolle, Zamanski et MM. J. Denais, Misoffe, de Clerg, de Fontenay, Lefebure, conseillers municipaux de Paris.

Ce fut une belle réunion fraternelle et cordiale, une manifestation réconfortante de la force du syndicalisme chrétien.

Cours de formation syndicale

A mesure que les effectifs de l'armée syndicale s'accroissent, il devient plus nécessaire de recruter des cadres.

C'est pourquoi la C. F. T. C. a organisé cette année avec le concours de la Commission des Semaines sociales, des cours de formation réservés aux propagandistes et aux fonctionnaires syndicaux.

Ces cours auront lieu à Paris du 14 au 17 juillet.

La C. F. T. C. prévoyait que le nombre des inscrits ne dépasserait pas une trentaine. Le voyage et le séjour à Paris imposent en effet un lourd sacrifice pécuniaire à des travailleurs qui perdent ainsi trois journées de travail et qui doivent en outre prélever ces trois jours sur leur congé annuel.

Cependant, dès à présent, le nombre des adhésions reçues dépasse la centaine. Et c'est une preuve nouvelle des ressources dont dispose aujourd'hui, dans la classe ouvrière, le mouvement du syndicalisme chrétien.

UN CONTRAT COLLECTIF pour la baisse des salaires

Nous avons eu l'occasion de signaler déjà l'accord intervenu à Troyes entre le syndicat chrétien, le syndicat cégétiste et le groupement patronal du Textile pour régler le taux des salaires.

Ceux-ci varieront suivant le prix moyen de la vie fixé par la commission officielle.

C'est également par un contrat collectif que la Fédération des Inscrits maritimes et les Fédérations patronales viennent d'établir de nouveaux salaires.

Le Conseil national des inscrits maritimes, a spontanément décidé, au mois de mai dernier, de consentir une réduction des salaires. Son secrétaire, M. Rivelli, a pu amener les syndicats adhérents à accepter les sacrifices rendus nécessaires par la crise des frets et le chômage qui en était la conséquence.

Le *Peuple*, en approuvant cette décision, fait remarquer que la France est le seul pays où les gens de mer bénéficient de la journée de huit heures et que les salaires se trouvent de ce fait supérieurs à ceux de leurs camarades d'Angleterre et d'Amérique.

Le contrat collectif qui règle les nouveaux tarifs est précédé d'une déclaration qui en marque l'esprit.

« Les Fédérations maritimes, dit le protocole qui entre en vigueur le 1^{er} juillet, ont donné à leur geste la signification d'un sacrifice particulier au bénéfice des intérêts généraux de l'industrie maritime du pays. »

« L'Union navale paritaire a conscience qu'en réalisant cet accord des intéressés sur une question d'une telle importance, elle a rendu à la marine marchande en particulier et au pays en général un service de premier ordre. Elle n'a pas voulu que la réduction des salaires fût l'expression de l'exercice exclusif du droit patronal, mais bien qu'elle résultât d'un contrat loyal entre les employeurs et leur personnel. Elle est convaincue que son acte marque une date dans la politique sociale de la France. »

Il faut enregistrer en effet avec satisfaction cette preuve nouvelle du progrès que réalise dans les esprits la notion du contrat collectif.

Grâce à lui le régime de l'autorité patronale absolue fait place à un régime de réglementation contractuelle.

A l'arbitraire succède l'entente.

Pour les Coopératives

Nous signalons aux coopératives et groupements d'achats une proposition qui nous est faite et qu'après étude nous croyons de nature à les intéresser. Une agence d'usines, installée à Paris, propose de déposer dans les coopératives qui lui en feront la demande un échantillonnage d'articles de mercerie, bonnetterie, laine et tissus; les invendus seraient repris et les prix proposés sont nettement inférieurs à ceux du commerce.

Tous ceux que cette proposition intéressera sont priés d'écrire à la *Vie Sociale*, 31, rue de Bellechasse, Paris.

A FOUGÈRES

Il y a un mois, nous annonçons la création de la Cristallerie coopérative de Fougères, et nous demandions aux catholiques sociaux, aux syndicats chrétiens d'affirmer de façon pratique — en souscrivant — leur sympathie pour l'œuvre naissante, leur esprit de fraternelle solidarité. Et maintenant, voici la réponse.

Le capital était de 200.000 francs, divisé en 400 parts de 500 francs. Les sommes recueillies au 30 juin s'élevaient à 235.000 francs !

Le syndicat des employés, les syndicats ouvriers de la région parisienne, ceux de

la Gironde ont souscrit : les uns 2.000 fr., les autres 5.000 francs.

Les ouvriers de Fougères ont apporté tout leur avoir, les économies de toute une vie : 43.000 francs.

Dans quinze jours, les logements seront prêts. Au 1^{er} août, 150 verriers seront à leur poste autour des fours allumés.

Des concours émouvants se sont offerts : des commerçants ont passé de grosses commandes. Un patron verrier, un catholique, met au service de la jeune coopérative, son organisation commerciale.

La bataille sera rude. Les verriers de Fougères le savent. Mais ils viennent d'éprouver la force des sympathies qui leur sont acquises.

Ils ont confiance.

Trois années d'action ouvrière DANS LA BANLIEUE PARISIENNE

Il y a quelques jours, le syndicat des métallurgistes de Puteaux, adhérent à la C. F. T. C., organisait une journée syndicale qui attesta par son succès l'importance du mouvement créé par nos amis dans la région.

Nous sommes heureux de publier le rapport suivant qui montrera les résultats auxquels sont parvenus dans cette région les militants du syndicalisme professionnel.

LE MILIEU : UN COIN DE BANLIEUE - UNE GRANDE USINE DE GUERRE

Chacun sait que, la guerre se prolongeant, le problème des munitions prit vite une importance capitale. L'occupation du nord et de l'est par l'ennemi fit refluer vers la région parisienne d'importantes fabrications, et Paris et sa banlieue devinrent le centre le plus important d'usines de guerre occupant plus de deux cent mille travailleurs.

La densité ouvrière était particulièrement forte dans les centres de Boulogne-Billancourt avec la maison Renault, de Saint-Denis avec Delaunay-Belleville, de Puteaux avec l'Arsenal et de Dion-Bouton.

L'action que nous allons décrire eut principalement son champ à Puteaux et spécialement aux établissements de Dion-Bouton qui occupaient alors plus de cinq mille travailleurs.

C'était le moment où les usines de guerre battaient leur plein : personnel nombreux composé de mobilisés mais aussi de réfugiés, de femmes et d'étrangers, divisé en équipes de jour et de nuit, travaillant au minimum dix heures, souvent douze et parfois quatorze heures par jour ; presque pas de repos, peu de jours de congé récupérés d'ailleurs par un travail supplémentaire le dimanche.

La discipline était sérieuse, sinon sévère. On travaillait dur et ferme : le salut du pays l'exigeait. On ne se plaignait d'ailleurs pas quand on comparait avec la vie des tranchées.

Dans l'usine en question, il y avait des ouvriers de partout : de Bourges, de Lille, de Toulouse, de Brest, de Clermont-Ferrand, du Havre, de Lyon, de Paris, de la banlieue ; des Belges, des Espagnols, des Italiens, des Suisses, etc. Cette diversité d'origine fit que, longtemps, les ouvriers restèrent séparés, ne se liant que par petits groupes sans relations entre eux.

Mais bientôt éclata une grève de femmes chez de Dion, la première dans la région parisienne, au dire d'un propagandiste de la C. G. T., Dumercq.

Albert Thomas était alors le grand maître des fabrications de guerre. Le contrôle de la main-d'œuvre militaire intervint plus ou moins maladroitement, et le conflit, qu'avait motivé une diminution de prix, se termina sans grand résultat.

L'INSTITUTION DES DELEGUES D'ATELIER

La vie renchérisait pourtant. Ceux qui avaient des charges de famille s'en ressentirent particulièrement. Des réclamations surgissaient un peu partout et des conflits de même.

La fédération cégétiste des métaux, qui était tombée à rien du fait de la mobili-

sation, avait, grâce à la complaisance d'Albert Thomas et à l'influence des députés socialistes, reconstitué ses cadres. Les militants, couverts par leurs syndicats, se mirent en avant et intervinrent souvent. Ils obtinrent des satisfactions appréciables, surtout du côté du contrôle de la main-d'œuvre et du ministère. Ils en profitèrent pour se faire octroyer une sorte de mandat par leurs camarades d'atelier. De son côté, la Fédération agissait fortement, si bien qu'Albert Thomas prit un décret instituant officiellement les délégués d'atelier dans les usines de guerre. Ceci se passait en 1917.

Les cégétistes, appuyés sur leurs syndicats et aussi en haut lieu, posèrent partout leur candidature, car il fallait être de leur milieu ou être acquis à leurs idées pour avoir quelque chance de succès. Les élections eurent lieu et presque partout les cégétistes ou leurs amis l'emportèrent.

Chez de Dion-Bouton, un règlement d'atelier fixa les conditions d'élection et, là comme ailleurs, les militants cégétistes furent élus.

Il y eut pourtant, à l'atelier d'outillage, une certaine opposition aux candidats cégétistes.

Les circonstances avaient amené deux ouvriers mécaniciens à se lier d'amitié ; l'un, notre ami Charlemagne Broutin, le militant syndicaliste chrétien bien connu dans le Nord, l'autre, Léon Sarrey, adhérent au syndicat des ouvriers en instruments de précision, affilié à la C. G. T.

Pour qui connaît le premier, point n'est besoin de dire la force de ses convictions, l'ardeur de sa combativité, la décision de sa volonté d'homme du Nord. Le second, plus froid en apparence, mais non moins décidé, à l'intelligence lucide et claire du Parisien; l'un ayant surtout le verbe et l'entraînement, l'autre ayant plus de goût pour la méthode et l'organisation. Ces deux tempéraments se complétaient l'un l'autre, et ils étaient faits pour s'entendre admirablement.

Rapprochés par les événements, les jugeant de la même façon, partageant en cela l'avis de beaucoup de mobilisés, mais se rendant mieux compte, grâce à leur formation sociale, des conséquences que pouvaient avoir les idées néfastes qui guidaient alors les cégétistes qui suivaient, à la remorque de Merrheim et de Longuet, les principes de Kienthal, nos amis entreprirent une action commune et posèrent leur candidature comme délégués d'atelier. Ils obtinrent un tiers des voix contre les deux tiers aux cégétistes. La lutte était ouverte.

Il serait trop long d'en décrire les péripéties, bien intéressantes pourtant. Notons-en seulement les principales.

UN ORDRE DU JOUR SUBVERSIF

Le 3 février 1918, la Fédération des métaux réunissait à la Maison des Syndicats, rue Grange-aux-Belles, sous un prétexte corporatif et syndical, mille délégués d'atelier qui, après une longue discussion, adoptèrent au nom de plus de 180.000 métallurgistes, disaient-ils, un ordre du jour dont le texte et l'esprit reflétaient exactement les doctrines antipatriotiques des partisans de Kienthal : *paix sans an-*

servant d'un gros arbre qui a dû être mis là, exprès, sans doute, je m'installais de mon mieux pour voir et entendre.

Ah ! ce que je vis me gonflait le cœur de joie et d'espérance.

Ils étaient là, bien 20 jeunes garçons de quinze à vingt ans, manœuvrant sous les ordres d'un professeur expérimenté ; les exercices se succèdent : sauts en hauteur et en longueur, mouvements d'assouplissements, marches en colonne et de front, montées à la corde lisse ou à l'échelle de corde, en un mot l'esprit travaille autant que le corps.

Alors, ma pensée, s'élevant vers Dieu en une fervente action de grâce pour le remerciement de cette impulsion donnée à notre action syndicale, et qui nous permet de préparer la jeune génération qui nous suit, à devenir des hommes.

Mais ce n'était pas tout ; derrière moi, des voix jeunes aussi, mais qui n'étaient pas du tout celles de jeunes garçons, eh ! oui, des jeunes filles ; elles aussi ou syndiquées ou bien enfants de nos camarades.

Aussitôt le terrain laissé libre par les garçons, est pris d'assaut par les jeunes filles : un coup de sifflet les rassemblent ; les distances sont prises et la manœuvre commence et va durer pendant une heure ; là, parfois, des jeux de ballons remplacent certains exercices, mais la note dominante dans le but poursuivi, je l'ai bien défini par ce que j'ai vu, est bien de développer les forces physiques et les facultés intellectuelles en même temps, et je crois que j'ai vu juste, et aussi les quelques bribes de conversations que j'ai entendues m'ont confirmé l'opinion que je me faisais, de cette société sportive naissante, à laquelle je souhaite la prospérité qu'elle mérite.

Agréez, mon cher Président, mes bien cordiales salutations.

D. V.

Union Sportive des Syndicats Chrétiens

Séance du 15 juillet 1921

Il a été admis, à l'unanimité, que les unionnistes auraient à payer une cotisation mensuelle de trois francs pour subvenir aux besoins de début de notre union.

Ce chiffre n'est pas effrayant, puisqu'il y aura deux leçons par semaine.

Les lundi, jeudi seront jours de leçons : de 6 h. 1/2 à 7 h. 1/4 pour les jeunes gens et de 7 h. 1/4 à 8 heures pour les jeunes filles.

Ces heures ayant convenu et été acceptées par tous et toutes, nous demandons que tous y soient avec la plus grande exactitude, afin que la généralité des élèves ne soit pas obligée de recommencer les exercices en cours, pour le bon plaisir d'un ou deux retardataires. Il serait bien d'arriver dix minutes avant l'heure pour pouvoir changer de costume.

La question des amendes ayant été soulevée par plusieurs membres, pour les absences non motivées, sera solutionnée par le bureau dans sa prochaine réunion et soumise à la première assemblée générale.

Après avis général, il a été adopté que le 1er juillet serait date annuelle de fondation de l'« Union Sportive ».

Le Secrétaire, E. FRABOUL.

Section des Dames

Syndicat de l'Aiguille

A la réunion du 12 juin, les Sociétaires étaient nombreuses malgré les diverses attractions qu'il y avait ce jour-là.

Notre Directeur nous donna plusieurs avis avant la conférence qui était la fin de celle que nous avions eu la dernière fois, soit le Spiritisme.

Il annonce la promenade du patronage des apprenties qui se fera au mois d'août, puis l'ouverture de notre maison de vacances à la Baule pour le 1er juillet avec les mêmes conditions que l'année dernière ; enfin, il nous donna rendez-vous pour la séance récréative le 19.

Ce jour-là, la salle était comble de sociétaires et d'invités, qui nous avaient fait l'honneur de venir se récréer avec nous.

D'abord, M. l'abbé Lefeuvre nous donna, pendant 1 heure 1/2, une série de projections animées, où le sérieux et le comique nous intéressa beaucoup ; nous lui devons un grand merci et nous souhaitons le revoir parmi nous une autre fois.

Ensuite, nous avons eu saynètes et chansonnettes comiques très bien interprétées dans lesquelles plusieurs de nos jeunes filles se sont révélées artistes, aussi les bravos qu'elles reçurent leur témoignèrent la satisfaction qu'on éprouvait.

Cette séance était donnée pour l'aménagement de la salle des réunions syndicales, malgré la recommandation de M. le Président de l'Union Départementale beaucoup de personnes présentes n'ont pas répondu avec la générosité qui convenait en cette circonstance.

La section des couturières célébrera sa fête patronale le 26 juillet, fête de Sainte-Anne, dans l'église Saint-Similien ; la messe sera dite à 7 heures, avec chant de cantiques et allocution.

Pour une raison majeure, la fête traditionnelle n'aura pas lieu le dimanche suivant ; elle se fera à une date ultérieure que l'on donnera à temps voulu.

ANIC.

Dimanche, 21 août, réunion de la section des Couturières, rue Bel-Air, 6, à 4 heures 1/2, présidée par M. le chanoine Lemoine.

Comptes rendus de fin d'année et récompenses aux apprenties. Nous espérons que toutes les syndiquées se feront un devoir d'assister à cette importante réunion.

ANIC.

MARIAGE

Le 19 juillet, en l'église de Plessé, a été béni le mariage de Mlle Régina Barraud avec M. Henri Deroual.

Aux jeunes époux, nous offrons nos meilleurs vœux.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Le 2^e Congrès National

(Suite)

D'autre part, le Congrès a émis le vœu que, suivant la proposition de loi déposée autrefois par M. Jean Lerolle, les conventions collectives de travail, une fois conclues, puissent faire l'objet d'un règlement d'administration publique les appliquant à l'ensemble d'une localité ou d'une région.

Un rapport très intéressant de M. Goulin, président du Syndicat des employés rémois, a été présenté sur les questions à l'ordre du jour, concernant le paiement des jours de maladie et les congés annuels payés. Après discussion les vœux suivants sont adoptés pour servir de base aux revendications :

Paiement des jours de maladie :
Après trois mois de présence : 1/2 salaire pendant un mois à partir du 7^e jour, les six premiers jours étant payés intégralement ; 1/4 du salaire les trois mois suivants ;

Après un an de présence : la totalité du salaire pendant un mois, 1/2 salaire pendant les trois mois suivants, 1/4 du salaire pendant les trois mois suivants ;

Après cinq ans de présence : la totalité du salaire pendant trois mois ; 1/2 salaire pendant les trois mois suivants ; 1/4 du salaire pendant les trois mois suivants.

Congés annuels payés :
Tout employé a droit à un minimum de trois semaines de congé payé. Pour les employés qui sont dans leur première année d'ancienneté de services, ce congé pourra être réduit à une semaine. Après cinq années d'ancienneté de services augmentation progressive jusqu'à un mois.

Enfin, le Congrès adopte à l'unanimité les propositions de modifications aux statuts proposées par le Bureau fédéral en conformité des décisions du Congrès de 1920.

FEDERATION DE LA METALLURGIE

Le Congrès constate que le nombre des syndicats adhérents à la Fédération s'est accru : la Fédération groupe à l'heure actuelle 2.500 membres.

Le rapport présenté par Lambert, secrétaire fédéral, fait ressortir les résultats obtenus au cours de l'année tant à Paris qu'en Province.

La Fédération a préparé les élections au Conseil supérieur et elle a obtenu des réductions importantes dans les chiffres des effectifs attribués aux syndicats cégétistes. La Fédération décide de présenter les candidatures de Michaud et Patois.

Le rapport signale que la Fédération a participé à la fondation de la Fédération internationale des métallurgistes.

Le Congrès examine ensuite la question des accidents du travail et émet les vœux suivants :

- 1° — que l'indemnité journalière soit payée dès le premier jour ;
- 2° — que cette indemnité soit égale au salaire journalier ;
- 3° — que le taux des pensions suive les fluctuations du coût de la vie ;
- 4° — qu'en cas de contestation de la part du patron, celui-ci soit obligé de fournir les preuves que l'accident ne s'est pas produit chez lui ;
- 5° — que les charges de famille influent sur le taux des pensions.

FEDERATION DU TEXTILE

Le Congrès examine le projet de statuts qui avait été adressé aux organisations du textile ; l'accord se fait sur le texte proposé, avec quelques modifications de détail. La question de la cotisation a soulevé une discussion assez longue, plusieurs propositions étant en présence ; finalement le chiffre minimum de 0 fr. 25, par membre et par an, a été adopté.

Le Congrès décide de fixer le siège de la Fédération dans le Nord, avec une section spéciale à Lyon pour la soierie, et donne aux syndicats du Nord la mission d'accomplir toutes les formalités légales pour la constitution définitive de la Fédération.

Les syndicats qui d'ores et déjà adhèrent à la Fédération groupent environ 15.000 membres.

Les élections au Conseil supérieur du travail sont ensuite envisagées. Le Congrès accepte la candidature de Mlle Vanberliet et laisse aux syndicats du Nord le soin de désigner un candidat homme.

La Fédération autrichienne du textile tenant les 15 et 16 mai son congrès annuel, auquel elle avait invité les organisations françaises, le Congrès décide l'envoi d'un télégramme aux collègues autrichiens.

FEDERATION DU VETEMENT

Les représentants des syndicats du vêtement se mettent d'accord sur le projet de statuts qui a été préparé et qui est adopté.

Le siège de la Fédération sera fixé à Paris et les syndicats parisiens reçoivent mission de constituer un bureau provisoire et de remplir les formalités nécessaires pour la déclaration légale de la Fédération.

Le Congrès prend connaissance d'une lettre de fédérations hollandaises invitant les organisations de Phalibillet à un congrès qui se tiendra les 23 et 24 juin à Coblenz, en vue de la constitution d'une Fédération internationale des syndicats chrétiens de l'Industrie de Phalibillet. L'assemblée décide d'accepter cette invitation et laisse au bureau fédéral le soin d'assurer la représentation française.

Les candidatures de Mlle Beekmans, membre sortant, et de Mlle Debray, seront posées au Conseil supérieur du travail.

FEDERATION DU SOUS-SOL

Les délégués des organisations de mineurs se sont réunis le 16 mai et ont adopté les statuts de la Fédération du Sous-sol, à laquelle adhèrent les organisations de mineurs d'Alsace-Lorraine, de la Loire et du Gard, et les ardoisiers de Renazé, groupant près de 5.000 membres.

Le siège de la Fédération sera fixé à Metz et l'organe fédéral sera le *Mineur*, que publie l'Union des syndicats du bassin d'Alais.

La question de la représentation au Conseil supérieur du travail fut envisagée et la candidature de Cauneau, secrétaire de la Fédération des syndicats professionnels de mineurs de la Loire, fut approuvée.

Enfin, le Congrès adopte le vœu suivant, qui sera transmis à la C. F. T. C. pour qu'elle intervienne auprès des pouvoirs publics.

A l'occasion de la discussion de la loi sur les assurances sociales, les délégués du sous-sol demandent l'intervention du Bureau confédéral auprès des pouvoirs publics afin que la liquidation de la retraite des ayants droit soit effectuée dans un délai ne dépassant pas trois mois après l'envoi du dossier confirmant les droits de l'intéressé.

Le Congrès Confédéral

DIMANCHE 15 MAI

Séance du matin

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Zirnheld, Mennelet, secrétaire général adjoint, fait appel des congressistes.

Le Rapport financier

La parole est ensuite donnée à Armand, trésorier, pour le rapport financier.

La situation financière de la Confédération est loin d'être brillante ; Armand en fait un tableau sobre et sévère. La Confédération boucle très péniblement son budget et ne vit que grâce aux avances qui lui sont faites par le Syndicat des Employés. Il y a là une situation qui ne peut durer indéfiniment ; il est indispensable que tous les syndicats confédérés fassent l'effort financier nécessaire. Pour les aider à l'accomplir, Armand propose la création d'une carte confédérale obligatoire pour tous les syndiqués. Il expose ensuite le projet de budget pour l'exercice 1921 et conclut en disant que les syndicats confédérés ne pourront vivre et se développer que s'il existe une confédération puissante.

(A suivre.)

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie DUPAS et C^o,
57, rue Saint-Clément.

Maison **LEGLAS-MAURICE** LEGLAS-MAURICE & JAMIN

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits — Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS